

ELECTRICITE « Préparation Recertification »



Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de se présenter à l'examen de recertification à l'état de l'installation intérieure d'électricité. Une partie de la formation portera sur l'arrêté du 28 septembre 2017 pour permettre aux stagiaires de prendre en compte les évolutions réglementaires imposées par le texte dans la rédaction du rapport.

Prérequis

Le stagiaire devra être avoir suivi une formation de base sur le diagnostic de sécurité électrique.

Méthodes pédagogiques

Le cours est animé par un formateur ayant une expérience significative de la réglementation (plus de 10 ans). Il s'appuiera sur des supports vidéo (photothèque, diaporama powerpoint) et des exercices de type QCM ou Cas Pratiques.

Les documents d'entraînement seront remis au stagiaire pendant le stage.

Le stage ne fera pas l'objet d'une évaluation finale.

Une attestation de stage est remise à chaque stagiaire.

Durée

1 journée

Programme détaillé

L'arrête du 28 Septembre 2017

- Abrogation de l'arrêté du 8 juillet 2008 et l'impact sur l'obligation d'utiliser la norme.
- Les points de contrôle suivant l'arrêté du 28 septembre. Comment les réaliser ?
- Le rapport suivant l'arrêté. Les différences de rédaction.

Exercices pratiques de certification

- 1^{er} cas, réalisé ensemble
- 2^{ème} cas, réalisé individuellement dans des conditions proches des conditions d'examen
- Correction collective du cas pratique



Préparation à l'examen théorique

- Les notions importantes
- Les textes réglementaires
- Le mode opératoire du diagnostic
- QCM d'entraînement

Synthèse de la journée

Les stagiaires sont invités à consulter le livret d'accueil et le règlement intérieur avant l'inscription définitive.